

Assemblée générale ordinaire de RTL Group S.A. du 29 avril 2026 – Proposition de résolutions

- 1.**
Rapports du conseil d'admin. et du réviseur d'entreprises agréé

Ne requiert pas de résolution
- 2.**
Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 déc. 2025

2.1 Approbation des comptes sociaux 2025

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.2 Approbation des comptes consolidés 2025

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- 3.**
Affectation du résultat

3 Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, décide la distribution d'un dividende d'un montant brut de EUR 5,50 par action.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	EUR	17.012.471
Résultat reporté	EUR	[47.736.042]
Prime d'émission au 31 décembre 2025	EUR	2.922.745.835
Dividende	EUR	831.742.923

Le dividende sera mis en paiement le 5 mai 2026 auprès des établissements bancaires suivants :

Grand-Duché de Luxembourg:	ING Luxembourg S.A.
Belgique	ING SA
Allemagne	Deutsche Bank AG (agent payeur pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

4. Rapport sur les rémunérations

4.1 Approbation du rapport 2025 sur les rémunérations

L'assemblée générale approuve, à titre consultatif, le rapport 2025 sur les rémunérations.

4.2 Emoluments des administrateurs

L'assemblée générale fixe à EUR 1.390.000 le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2025 aux administrateurs non-exécutifs (2024 : EUR 1.390.000).

5. Politique de rémunération

5 Politique de rémunération

L'assemblée générale approuve, à titre consultatif, la politique de rémunération de RTL Group.

6. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé

6.1 Décharge aux administrateurs

L'assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs de leur mandat en qualité d'administrateur au cours de l'année 2025.

6.2 Décharge au réviseur d'entreprises agréé

L'assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2025.

7. Nominations statutaires

7.1 Désignation d'un administrateur exécutif – M. Clément Schwebig

L'assemblée générale décide de désigner comme administrateur exécutif pour un mandat de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026, M. Clément Schwebig, ayant pour adresse professionnelle 43 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

7.2 Nomination du réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'assemblée générale prend acte de la venue à expiration, au terme de la présente assemblée générale, du mandat de KPMG Audit S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026, la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

7.3 Nomination du réviseur d'entreprises agréé en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité

L'assemblée générale décide de désigner KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité pour l'exercice social 2026.

8. Divers

Ne requiert pas de résolution